

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 68  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : MODIFICATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS [2014-2016] DE RENFORCEMENT, D'EXTENSION, D'EFFACEMENT ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 68 :**

**OBJET : MODIFICATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS [2014-2016] DE RENFORCEMENT, D'EXTENSION, D'EFFACEMENT ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Président rappelle que suite aux sollicitations des adhérents de l'automne 2013, 1376 projets de travaux leur ont été envoyés début 2014 par les services techniques du SDE76.

Conformément à la délibération n° 2014-24 du 14 mars 2014 du SDE76, les adhérents devaient confirmer leurs demandes de travaux par une délibération reçue au SDE76 avant le 30 septembre 2014.

Egalement, par un courrier du 10 juillet 2014 les services du SDE76 ont attiré l'attention des communes qui n'avaient pas encore délibéré.

Depuis, 55 projets ont été annulés à la demande des communes et le tableau des délibérations reçues dans les délais est le suivant :

**au 01/11/2014**

nature	nombre de projets envoyés aux communes	nombre de projets délibérés	nombre de conventions envoyées à signature	nombre d'arrêtés de subvention pris
Renforcement	79	56	55	50
Extension	40	23	23	20
Effacement	256	135	129	116
Eclairage public	947	631	618	571
total	1322	845	825	757
% d'avancement	-	64%	62%	57%

Monsieur le Président attire ensuite l'attention des représentants sur le fait que de nombreuses conventions ne reviennent pas signées de la part de l'adhérent, ne permettant pas à nos services techniques de commander les travaux. Il rappelle que la date limite de réception des conventions signées a été fixée au 15 novembre 2014 par la délibération n° 2014-62 du 4 juillet 2014, afin d'assurer une bonne marche de nos services.

Monsieur le Président rappelle que lors du DOB 2014 du 21 février 2014, seuls 60 % des 1376 nouveaux projets pouvaient être retenus et financés à l'aide des ressources 2014 du SDE (23,5 M€).

Le seuil de 60 % a été porté à 70 % lors du BP en y intégrant prévisionnellement 6 M€ de ressources supplémentaires attendus de la fusion des syndicats primaires.

Au vu des projets délibérés par les adhérents, les engagements financiers du SDE en octobre 2014 sont les suivants :

Type de travaux	Total de la ligne budgétaire, y compris télécom HTVA	Travaux engagés par arrêté de subvention HTVA	Dont travaux subventionnables HTVA	Subventions engagées par arrêté	Subventions votées au BP 2014
Renforcement	8	8	7,5	7,5	7,5
Extension	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3
Effacement	24	14	12	8,5	13,6
Eclairage Public	17	11	10	5,6	7,4
Total	50,1	34,3	30,8	22,9	29,8

Les demandes 2014 des adhérents permettent donc de consommer les ressources budgétaires 2014 du seul SDE76, les excédents provenant de la fusion restent disponibles.

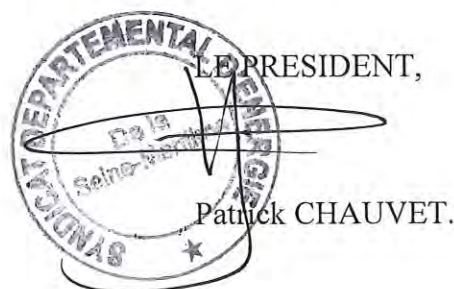
Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'ADOPTER la liste modifiée des travaux des programmes de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public [2014-2016] ci-annexée,
- de FIXER au 15 novembre 2014 la date limite de retour des conventions signées,
- de REPORTER les crédits non utilisés sur les programmes [2015-2017].

Les autres points de la délibération 2014-24 du 14 mars 2014 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 69  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : MARCHE D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA MAILLE DU SDE76 : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 69 :**

**OBJET : MARCHE D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA MAILLE DU SDE76 : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE**

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour la bonne conduite de sa mission facultative sur l'entretien de l'éclairage public des communes adhérentes, le SDE76 aura besoin de lancer l'appel d'offres correspondant.

**1. Etat des lieux**

11 anciens SIERG avaient mis en place un contrat d'entretien mutualisé, permettant l'entretien pour 113 de leurs communes d'environ 19 000 foyers, 1 027 armoires de commande, 420 mâts de stade, pour un chiffre d'affaires de 450 000 € HTVA / an environ.

Aujourd'hui, ces contrats arrivent à terme entre juin 2014 et décembre 2017 :

Date de fin	Territoire	Communes adhérentes	Patrimoine à entretenir		
			Foyers	Armoires	Projecteurs
30/06/14	Caudebec-en-Caux	13	1 582	118	68
31/12/14	Montivilliers	10	3 022	120	102
31/12/14	Saint Romain de Colbosc	20	3 750	202	40
31/12/15	Fontaine le Dun	15	1 180	84	46
31/12/15	Bellencombre Londinières Neufchâtel	16	1 430	120	40
30/09/17	Sahurs	3	1 050	50	5
30/09/17	Pavilly	10	1 420	50	44
31/12/17	Fontaine le Bourg	19	3 600	200	75
	Roumare et la Forêt Verte	7	1 960	83	0
	<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>18 994</b>	<b>1 027</b>	<b>420</b>

20 021

Chiffre d'affaires estimé : (20 000 x 20 €) + (420 x 50 €) = 420 000 €/an.

## **2. Questionnaire aux communes**

Un questionnaire a été adressé aux communes en septembre 2014. 60 % des communes ayant répondu souhaitent adhérer aux contrats du SDE76 avec les réserves d'usage sur le rapport qualité/prix que proposera le SDE76 au travers du marché.

Près de 100 communes supplémentaires pourraient rejoindre ce marché.

## **3. Objet du contrat**

- Le maintien préventif des installations par un contrôle systématique initial, un état des lieux de début et de fin de contrat, l'établissement et/ou la mise à jour des plans et fichiers patrimoniaux, un relamping préventif, une maintenance courante, des dépannages rapides sans facturation supplémentaire, le tout garanti par l'utilisation de moyens informatiques adaptés et dédiés,
- La garantie de panne minimum pour les foyers lumineux et les armoires de commandes,
- L'assurance de délais rapides d'intervention,
- La mise en sécurité électrique et mécanique en cas d'urgence et/ou de danger immédiat dans des délais appropriés,
- L'assurance d'une correction des incidents et des éléments défectueux par un entretien correctif sans facturation supplémentaire (sauf vandalisme, accidents de tiers, catastrophe naturelle,...),
- Une traçabilité permanente avec les services, mairies, SDE76,
- L'émission d'un rapport annuel de synthèse et de fin de contrat technique et financier permettant de mesurer l'économie du service public et de prendre des décisions de renouvellement en connaissance de cause,
- Des prix unitaires révisables mais garantis pendant quatre ans,
- Un bordereau de prix pour des prestations facultatives (nettoyage des mâts, consuel électrique, études économies d'énergie, mesure d'éclairage in situ, mesures de résistance et de vétusté des mâts, etc.).

## **4. Nature du marché**

- Objet : service d'entretien préventif et curatif de l'éclairage public.
- Marché de prestation de service.
- Marché à bons de commande de 4 ans sans minimum ni maximum.
- Enveloppe du marché : 450 000 €/an à 1 800 000 €/an.
- Appel d'offres ouvert, seuil européen.
- Marché en lot géographique, à la maille des 16 CLE.
- Le SDE76 rémunère l'entreprise du coût réel de chaque prestation.
- Adhésion facultative de la commune même en cours de contrat.
- La commune adhère au contrat du SDE76 par délibération et signe une convention de 4 ans.
- Le prix réglé par la commune est le coût réel dépensé sur son seul patrimoine EP, éventuellement actualisé, moyenné, lissé sur 4 ans.
- Le délai d'exécution est fixé sur chaque bon de commande individualisé pour chaque commune au moment de son adhésion.
- Nomenclature : CPV 50 232 100.
- Critères de sélection des candidats :


- présence effective des pièces exigées au stade de la candidature,
  - garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché,
  - effectifs, chiffre d'affaires et références.
- Critères de jugement des offres et coefficients :
    - mémoire justificatif : 14 %,
    - réponses aux questions techniques : 10 %,
    - délai d'entretien préventif : 10 %,
    - délai de dépannage ponctuel : 4 %,
    - délai de dépannage urgent : 4 %
    - délai de dépannage immédiat : 5 %,
    - délai de remise de devis curatif : 1 %,
    - délai de réalisation de travaux curatifs : 1 %,
    - coefficient d'uniformité : 1 %,
    - prix des prestations : 50 %.
  - Un budget annexe sera mis en place au SDE76 en 2015 pour tracer l'équilibre des dépenses et des recettes.
  - Le SDE76 ne subventionne pas l'entretien.
  - Le SDE76 apportera son aide à 80 % sur les dépenses préliminaires nécessaires à la mise en place du service (constitution des plans, fichiers et rapports annuels).
  - A titre indicatif, les prestations décrites au paragraphe 2 ci-avant ont aujourd'hui un coût  $\leq$  à 20 € par foyer lumineux à exploiter.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de LANCER la consultation dont les caractéristiques et procédures sont rappelées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,  
  
 Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 70  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : DETERMINATION DES TAUX DE SUBVENTION 2015 ET DES PARTICIPATIONS AUX RACCORDEMENTS**

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.



Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 70 :**

**OBJET : DETERMINATION DES TAUX DE SUBVENTION 2015 ET DES PARTICIPATIONS AUX RACCORDEMENTS**

Monsieur le Président indique qu'il convient de préciser :

- les taux de subvention des travaux programmés pour l'année 2015, afin que nos services techniques puissent adresser les plans de financement des travaux 2015 dès l'automne 2014,
- le barème des raccordements pour 2015, afin que les services techniques puissent instruire les dossiers correspondants.

Le Président propose de ne pas changer ces taux et barèmes en 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- PRECISE que les taux de subvention du SDE76 en 2015 seront les suivants pour les travaux programmés :

	Réseaux électriques	Câbles E.P.	F.T.
Renforcement	100 %	100 %	0 %
Extension	95 %	95 %	0 %
Effacement réseaux	70 %	70 %	0 %

Eclairage public (matériel ou travaux indépendants), solaire	60 %
MDE	75 %
Travaux télécom	0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)	80 %

	Plafonds de dépenses subventionnables	Plafonds de dépenses subventionnables : - en site classé ou inscrit - à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000 €	6 000 €
Foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	720 €	1 050 €
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	8 mètres	1 630 €
	9 mètres	1 770 €
	10 mètres	1 850 €
	11 mètres	1 990 €
	12 mètres	2 070 €

- PRECISE que les barèmes de raccordement du SDE76 pour l'année 2015 seront les suivants :

Type de raccordement	Facturation de la contribution à l'extension du réseau		Facturation à la contribution au branchement
Raccordement individuel	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme		Au demandeur Par ERDF
	Maîtrise d'Ouvrage ERDF Constructions et biens isolés autres qu'habitations principales : Facturation à la CCU de la contribution à l'extension du réseau selon barème ERDF	Maîtrise d'ouvrage SDE76 Voir tableau ci-dessous (1)	
	b) Au demandeur, sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU, dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme)		
	c) Au demandeur lorsque l'extension demandée n'est pas liée à un acte d'urbanisme : 60 % du montant HT de la facture		
Raccordement collectif en lotissement ou en immeuble	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme		Au promoteur ou au lotisseur ou au demandeur propriétaire d'une parcelle nue
	Maîtrise d'Ouvrage ERDF Lotissements privés et divisions parcellaires, zones d'activités privées et zones artisanales privées : en dehors de l'assiette de l'opération, facturation à la CCU de la contribution à l'extension de réseau selon barème ERDF de la partie d'extension sur le domaine public	Maîtrise d'ouvrage SDE76  Lotissements communaux, HLM, zones d'activités communales, zones artisanales communales : 5 % du montant HTVA des travaux.	
	b) Au promoteur sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme) Sur l'assiette de l'opération		
Raccordement en zone d'aménagement concerté – ZAC	A l'aménageur, (public ou privé)		A l'aménageur ou au bénéficiaire occupant
Raccordement d'un producteur	Au producteur		Au producteur

(1) Extension pour puissance de 0 à 36 kva	SOUTERRAIN	AERIEN	SOUS FOURREAU
Dépenses – Barèmes	110 € / ml	40 € / ml	60 € / ml
Contribution demandée à la charge de la commune sur l'assiette du domaine public.	44 € / ml (40 %)	20 € / ml (50 %)	30 € / ml (50 %)
Contribution demandée à la charge du pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé	66 € / ml (60 %)	24 € / ml (60 %)	36 € / ml (60 %)
<b>Extension pour puissance &gt; à 36 kVa et &lt; 250 kVa</b>	<b>quelle que soit la technique</b>		
Dépenses – Barèmes	4 558 € + 110 € / ml + 20 € / KVA		
Contribution demandée à la charge de la commune (dans le champ d'application du code de l'urbanisme) sur l'assiette du domaine public	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Partie privée au-delà du C400/P200	A la charge du pétitionnaire Maîtrise d'Ouvrage ERDF		

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 71  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS  
D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2015**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISSEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 71 :**

**Objet : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2015**

Monsieur le Président rappelle que le SDE76 ne reportera pas de crédit en restes à réaliser pour lesquels aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises).

Cependant, l'ensemble des comptes de tiers, 4581-Face, sera porté en restes à réaliser lorsque l'engagement est pluriannuel.

Considérant qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au BP 2015 pour assurer le paiement des commandes en cours.

Le Président propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2014, DM1, DM2 2014 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, DM1, DM2 2014 du SDE76, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité Syndical,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

vu le Budget Primitif 2014 adopté par délibération du 14 mars 2014,

vu la Décision Modificative n° 1 adoptée par délibération du 4 juillet 2014,

vu la Décision Modificative n° 2 adoptée par délibération du 7 novembre 2014,

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2015 suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- PRECISE que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2015 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



compte	libellé	BP+DM1+DM2	quart
020	dépenses imprévues	5 814,73 €	1 453,68 €
275	dépôt et cautionnement	4 000,00 €	1 000,00 €
2762	remboursement trop perçu de TVA (réel)	10 000,00 €	2 500,00 €
13248	remboursement aux communes TP et participation	25 000,00 €	6 250,00 €
13258	remboursement aux EPCI trop perçu participation	130 000,00 €	32 500,00 €
238	avances forfaitaires (réel)	450 000,00 €	112 500,00 €
2188-11	autres immobilisations	1 200,00 €	300,00 €
2158-11	outillage	3 000,00 €	750,00 €
2182-11	acquisition véhicule	20 000,00 €	5 000,00 €
2183-11	acquisition matériel informatique	53 006,88 €	13 251,72 €
2184-11	acquisition de mobilier	18 000,00 €	4 500,00 €
2051-11	logiciel informatique	18 112,27 €	4 528,07 €
2033-11	frais d'insertion	5 200,00 €	1 300,00 €
2031-11	frais d'etude	0,00 €	0,00 €
204-15	dotation	17 345 148,77 €	4 336 287,19 €
2315	travaux programmés réseaux	45 360 883,46 €	11 340 220,87 €
4581	travaux programmés tiers	43 911 022,79 €	10 977 755,70 €
4581	travaux inopinés tiers	237 368,33 €	59 342,08 €
2315	travaux réseaux inopinés	5 290 000,00 €	1 322 500,00 €

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 72  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	52
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	1

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.



Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 72 :**

**Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Monsieur le Président expose les enjeux relatifs au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques,

Le plan national « véhicule électrique et hybride » prévoit 6 000 véhicules électriques en Seine-Maritime pour fin 2015 et 30 000 véhicules pour fin 2020.

La réussite de ce plan est étroitement liée à la mise en place d'un réseau de bornes de recharge efficace et innovant, bien implanté. 65 000 à 195 000 bornes sont à implanter au plan national en fin 2015 (11 000 véhicules électriques vendus en 2013).

S'il faut une approche globale des enjeux de mobilité du territoire, qui échappe aux capacités d'analyse et aux missions statutaires du SDE76, le Président constate que :

- dans les territoires périurbains, le SDE76 doit pouvoir compléter les projets de la CODAH, de la CARD, de la CVS et de la CREA- Métropole,
- dans les zones rurales où les transports en commun ont parfois du mal à relier tous les lieux d'habitation, le véhicule électrique a une carte à jouer. Le SDE76 sera le trait d'union supra-communal du déploiement des infrastructures, en cohérence avec les territoires déjà desservis (CODAH, CREA, CARD, CVS) à l'échelle du bassin de déplacement de la Seine-Maritime.
- La Région assurerait la cohérence au niveau régional, l'interopérabilité des bornes entre elles.

Puis le Président expose que 30 adhérents du SDE76 sollicitent la pose de 70 bornes et que l'ADEME ainsi que la Région mettent en place un dispositif financier d'accompagnement.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à la majorité des Membres présents (1 abstention) :

- DECIDE de mettre en place en 2015 un programme de travaux en vue de poser des bornes de recharge pour véhicules électriques,
- SE POSITIONNE coordonnateur de l'opération pour le compte de ses adhérents sur les territoires non desservis par la CARD, la CODAH, la CVS ou la Métropole,

- DECIDE de réaliser les travaux sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec chaque adhérent,
- DEMANDE à l'exécutif du SDE76 de conventionner pour chaque mandat,
- FINANCE l'adhérent au taux de 95 % pour la fourniture et pose de bornes lentes (0-3KVA) ou accélérées (0-24 KVA),
- DEMANDE à délibérer de façon individuelle pour chaque demande de borne rapide (> 36 KVA) avant de fixer le taux de subvention,
- AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention groupée auprès de l'ADEME et de la Région,
- AUTORISE le Président à lancer un appel d'offres de prestation de service pour la fourniture, la pose, le raccordement, la mise en service, l'entretien préventif et curatif, ainsi que la relève des données d'exploitation et de facturation,
- AUTORISE le Président à prendre en charge à partir de 2015 les dépenses relatives au marché de prestation de service précité, financé sur les ressources propres du SDE76, estimées à 20 000 € la première année pour 60 bornes,
- DEMANDE aux adhérents de prendre en charge, outre 5 % de l'investissement, les dépenses d'abonnement et de consommation pour l'électricité et internet, estimées à 1 000 €/borne/an.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,  
  
 Patrick CHAUVET.



BUREAU DU COURRIER  
 - 8 DEC. 2014  
 PRÉFECTURE  
 DE LA SEINE-MARITIME

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 73  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 73 :**

**OBJET : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour application de l'article 26 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Monsieur le Président expose que :

- le Centre de Gestion a communiqué au Syndicat Départemental d'Energie les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe,
- il a procédé à la consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir des propositions pour l'assurance des risques statutaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- d'ACCEPTER la proposition du centre de gestion :  
Assureur : CNP ASSURANCES/DEXIA SOFCAP,  
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,  
Régime de contrat : capitalisation,  
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- d'ACCEPTER cette proposition aux conditions tarifaires suivantes :  
Pour les agents affiliés à la CNRACL : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.10%,  
Pour les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et agent non-titulaires de droit public : tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.11%,
- d'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 74  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> OU 2<sup>ème</sup> CLASSE**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 74 :**

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup>  
OU 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie fait part aux Membres présents qu'il est nécessaire de recruter un adjoint administratif. En effet, pour faire face aux obligations liées notamment à la dématérialisation des procédures comptables et, plus généralement, la dématérialisation de l'ensemble des procédures administratives, il est indispensable de créer un poste.

De plus, la mission d'accueil et celle de gestion du standard téléphonique n'étant pas aujourd'hui assumées par un agent, il semble cohérent de pouvoir attribuer ces missions à la personne qui sera recrutée dans le cadre de cette création de poste.

Il est donc proposé la création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe au 7 novembre 2014, avec des échelons variables en fonction de l'ancienneté de l'agent recruté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- d'AUTORISER Monsieur le Président à créer un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe à compter du 7 novembre 2014. A la rémunération principale s'ajouteront les suppléments obligatoires (supplément familial, indemnité de résidence, indemnité administration et technicité), ainsi que la prime de fin d'année.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

  
Patrick CHAUVET.

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 75  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> OU 2<sup>ème</sup> CLASSE**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.



Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 75 :**

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup>  
OU 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie fait part aux Membres présents qu'avec la reprise de la compétence Eclairage Public entretien et travaux neufs, il est nécessaire de recruter un nouveau technicien.

Ce poste sera financé, comme vu dans la délibération relative au marché d'entretien de l'éclairage public à la maille du SDE76, sur le budget annexe entretien dans les prix facturés aux communes

Il est donc proposé la création d'un poste de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe au 7 novembre 2014, avec des échelons variables en fonction de l'ancienneté de l'agent recruté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- d'AUTORISER Monsieur le Président à créer un poste de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe à compter du 7 novembre 2014. A la rémunération principale s'ajouteront les suppléments obligatoires (supplément familial, indemnité de résidence, indemnité spécifique de service, la prime de service et de rendement), ainsi que la prime de fin d'année.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 76  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE OU D'INGENIEUR**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 76 :**

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE OU D'INGENIEUR**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie fait part aux Membres présents qu'il est nécessaire de recruter un attaché ou ingénieur afin d'assurer les missions relatives au système d'information géographique.

Le SIG est un système informatique permettant à partir de diverses sources de rassembler et organiser, de gérer et combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement, contribuant à la gestion de l'espace.

La cartographie du SDE est aujourd'hui dispersée dans plusieurs ressources (plans ERDF, plans GRDF Antagaz Totalgaz et Primagaz, plans projets travaux papier, plans de récolement Autocad, position de fourreaux propriétés du SDE sur papier, position des télé-relèves et répéteurs) et ne nous permet pas de croiser les données et d'optimiser leur traitement.

Le SDE doit assurer l'entretien de l'éclairage public, soit 700 plans papier supplémentaires à traiter.

Le SDE doit communiquer ses investissements (nature et position) à ses partenaires (CG76, DREAL, Bâtiments de France, SMN76, services des routes, concessionnaires), afin de coordonner ses investissements et optimiser ses tranchées par l'envoi d'une multitude de plans papier.

Seul un SIG permet d'exploiter au mieux le patrimoine d'information géographique du SDE et d'échanger de façon dématérialisée.

Un poste d'administrateur SIG devient nécessaire. Son rôle sera de structurer et modéliser les informations géographiques du SDE76, de piloter la mise en place du système d'information géographique intégrant l'acquisition de nos données, leur traitement, l'analyse et la diffusion.

Le cadre d'emploi est le suivant : attaché ou ingénieur.

Il est donc proposé la création d'un poste d'attaché ou d'ingénieur au 7 novembre 2014, avec des échelons variables en fonction de l'ancienneté de l'agent recruté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- d'AUTORISER Monsieur le Président à créer un poste d'attaché ou d'ingénieur à compter du 7 novembre 2014. A la rémunération principale s'ajouteront les suppléments obligatoires (supplément familial, indemnité de résidence, indemnité spécifique de service, la prime de service et de rendement), ainsi que la prime de fin d'année.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 77  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE MODIFIER LE  
TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISSEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 77 :**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE MODIFIER LE TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**

- Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée vient de procéder à :

- la transformation d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe,
- la transformation d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe,
- la modification d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe,
- la suppression d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe (8 heures hebdomadaire),
- la création de 3 postes au SDE76,

Le tableau des emplois effectifs est modifié à compter du 07 novembre 2014 :

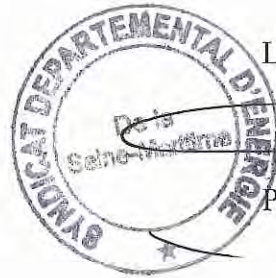
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur	A	3	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	4	35 heures
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	6	35 heures
Rédacteur	B	2	35 heures
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	10	35 heures
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 heures
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>			
Attaché principal	A	1	5 heures
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	12 heures

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois de SDE76 ainsi proposée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 78  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : MISE EN PLACE D'UN CHEQUE CADEAU POUR NOEL**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	52
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	1

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.



Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 78 :**  
**OBJET : MISE EN PLACE D'UN CHEQUE CADEAU POUR NOEL**

Vu l'article 88-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Président expose qu'il souhaite offrir uniformément à chaque salarié du Syndicat Départemental de l'Energie un chèque cadeau pour Noël.

Le Président propose un chèque cadeau d'un montant de 150 € par agent pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré et à la majorité des Membres présents (1 abstention), le Comité Syndical :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Président concernant le versement exceptionnel au titre de l'année 2014 d'un chèque cadeau de 150 euros pour chaque agent,
- INDIQUE que ce montant sera prélevé sur le compte "fête et cérémonie".

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



-----  
 Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 79  
 -----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
 -----

**Objet : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT THD AVEC  
 LE SYNDICAT SEINE-MARITIME NUMERIQUE**  
 -----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 79 :**

**OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT THD  
AVEC LE SYNDICAT SEINE-MARITIME NUMERIQUE**

Monsieur le Président expose l'accord de partenariat avec le SDE76 qui a pour objet de permettre à chaque Syndicat Mixte de réaliser sur le territoire, les travaux qui sont nécessaires à l'exercice de ses compétences et qui ont été demandés par leur Comité Syndical respectif, mais définit les modalités possibles de travail conjoint quand une coordination de travaux est possible sur une commune.

Ainsi, le SDE76 pourra mettre à disposition du SMN ses tranchées communes pour le déploiement de la fibre optique.

Puis, le Président donne lecture de la convention entre Seine-Maritime Numérique et le SDE76.


Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :


- DONNE un avis favorable à ce partenariat,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 80  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DES RESEAUX ELECTRIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT AERIEN DU THD AU BENEFICE DE LA CREA – METROPOLE, DE LA CODAH, DE LA CARD ET DU SYNDICAT SEINE-MARITIME NUMERIQUE**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 80 :**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DES RESEAUX ELECTRIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT AERIEN DU THD AU BENEFICE DE LA CREA – METROPOLE, DE LA CODAH, DE LA CARD ET DU SYNDICAT SEINE-MARITIME NUMERIQUE**

Monsieur le Président rappelle que le SDE76, autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 690 communes de Seine Maritime, est propriétaire d'ouvrages de distribution d'électricité mis en concession à ERDF, qui comprennent notamment des lignes électriques aériennes susceptibles de servir de support pour l'accrochage de fibre optique (fin 2013 : 4 516 km de réseaux moyenne tension aériens et 3 948 km de réseaux basse tension aériens).

A cet effet, Xavier Pintat, président de la FNCCR, à laquelle adhère le SDE76, et Philippe Monloubou, président du directoire d'ERDF, ont signé le 21 mai 2014 un accord de partenariat sur le très haut débit (THD) pour optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques afin de permettre un déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique.

Ainsi, le SDE76 souhaite proposer que ses lignes aériennes de fibre optique puissent être accrochées aux supports de nos lignes électriques aériennes dans les dispositions du modèle de convention de février 2013 « relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes »

Puis le Président donne lecture des conventions tripartites respectives entre d'une part : Seine-Maritime Numérique, la CODAH, la CARD, la METROPOLE de Rouen, d'autre part le SDE76 et le distributeur concessionnaire (ERDF), conformes aux dispositions du décret du 29 juillet 1927 modifié.

Une redevance d'occupation sera demandée dans les mêmes conditions que pour les autres partenaires et comme fixée dans la convention.

Cette convention permettrait d'optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques et de permettre un déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DONNE un avis favorable à la proposition faite,
- AUTORISE le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 81  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'AUGMENTER LA PARTICIPATION DU SDE76 POUR L'EXTENSION DU RESEAU GAZ A ANNEVILLE-SUR-SCIE**

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 81 :**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'AUGMENTER LA PARTICIPATION DU SDE76 POUR L'EXTENSION DU RESEAU GAZ A ANNEVILLE-SUR-SCIE**

En préalable, le Président expose ce qui suit :

ANTARGAZ est le concessionnaire pour la distribution de gaz naturel sur les communes de Manéhouville et Anneville-sur-Scie, conformément au contrat de concession signé le 8 octobre 2010.

ANTARGAZ a démarché les administrés des communes ci-avant indiquées et a enregistré 16 demandes de raccordement.

La desserte en gaz naturel de ces 16 demandeurs, dont la Cidrerie Anneville-sur-Scie, nécessite :

- sur le périmètre concédé à ANTARGAZ, la réalisation d'une extension de 2870m de réseau,
- sur l'emprise du périmètre concédé au GRD amont, la réalisation d'une extension de 3840m de réseau d'amenée (dont 3000m de renforcement).

L'investissement total nécessaire à cette opération est de 623 974 €, à la signature de la présente convention.

La mise en application des critères de rentabilité, exposés au cahier des charges de la concession, ne permet pas d'engager la réalisation de cette extension de réseau avec un investissement qui serait exclusivement supporté par le Concessionnaire.

Cependant et conformément aux dispositions du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, l'Autorité Concédante se propose de contribuer au financement de l'opération de desserte en gaz naturel.

**OBJET DE LA CONVENTION :**

Une convention doit être mise en place pour fixer les conditions de réalisation de l'extension de la desserte en gaz naturel, sur la Route de Dieppe à Manéhouville et Anneville-sur-Scie et ses modalités financières.

**CONDITIONS DE REALISATION :**

Préalablement à la réalisation des travaux d'extension de la desserte en gaz naturel, la Cidrerie d'Anneville-sur-Scie, qui représente le principal demandeur à cette extension, s'engage à :

- contractualiser sa demande de raccordement au réseau de gaz naturel,
- consommer au travers du réseau de distribution publique, en moyenne au moins 4 000 MWh par an de gaz naturel pour une durée conséquente,



- participer financièrement aux travaux d'extension de la desserte en gaz naturel à hauteur de 125 000 € HT. Cette participation sera exigible à la contractualisation de la demande de raccordement et sera versée au Concessionnaire par la Cidrerie d'Anneville-sur-Scie.

Ces obligations seront régularisées par la signature, d'une part, d'une convention entre la Cidrerie d'Anneville-sur-Scie et le SDE76, d'autre part, d'un contrat de raccordement entre la Cidrerie d'Anneville-sur-Scie et ANTARGAZ, enfin d'une convention financière entre Antargaz et le SDE76.

#### CONDITIONS FINANCIERES :

##### *Prise en charge des dépenses*

Après considération de l'ensemble des éléments technico-économiques, le Concessionnaire participera, sur la somme totale de 623 974 €, à hauteur de 254 000 € HT pour les travaux d'extension de la desserte en gaz naturel, objet de la présente convention.

Le solde du coût des travaux, à savoir 244 974 € HT, après déduction de la participation financière de la Cidrerie d'Anneville-sur-Scie, sera financé par l'Autorité Concédante.

##### *Conditions de remboursement de la contribution financière de l'autorité concédante*

Le concessionnaire pourra procéder au remboursement de tout ou partie du montant financé par l'autorité concédante, en une ou plusieurs fois, selon les conditions suivantes.

Un remboursement partiel interviendra dès lors qu'un nouveau point de consommation, dont la consommation annuelle de référence est supérieure à 6 000 kWh, viendra à être raccordé en densification sur l'extension, objet de la convention.

Le montant ainsi remboursé à l'Autorité Concédante intervient en une seule fois. Il est déterminé en fonction de la durée restante du contrat de concession, tel qu'indiqué dans le tableau de remboursement figurant à l'annexe 3 de la convention.

La somme des montants remboursés par le concessionnaire ne pourra pas dépasser le montant initial de la contribution financière versée par l'Autorité Concédante.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DONNE un avis favorable à la demande de la cidrerie d'Anneville-sur-Scie,
- AUTORISE le Président à signer les conventions,
- PORTE la participation du SDE76 de 125 à 245 000 €,
- DEMANDE l'inscription de cette augmentation de dépense au BP 2015, la somme de 125 000 € étant portée au BP 2014.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

GARDER

DP

-----  
 Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 68  
 -----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014

B

-----  
**Objet : MODIFICATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS [2014-2016] DE RENFORCEMENT, D'EXTENSION, D'EFFACEMENT ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**  
 -----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSANT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 68 :**

**OBJET : MODIFICATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS [2014-2016] DE RENFORCEMENT, D'EXTENSION, D'EFFACEMENT ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Président rappelle que suite aux sollicitations des adhérents de l'automne 2013, 1376 projets de travaux leur ont été envoyés début 2014 par les services techniques du SDE76.

Conformément à la délibération n° 2014-24 du 14 mars 2014 du SDE76, les adhérents devaient confirmer leurs demandes de travaux par une délibération reçue au SDE76 avant le 30 septembre 2014.

Egalement, par un courrier du 10 juillet 2014 les services du SDE76 ont attiré l'attention des communes qui n'avaient pas encore délibéré.

Depuis, 55 projets ont été annulés à la demande des communes et le tableau des délibérations reçues dans les délais est le suivant :

au 01/11/2014

nature	nombre de projets envoyés aux communes	nombre de projets délibérés	nombre de conventions envoyées à signature	nombre d'arrêtés de subvention pris
Renforcement	79	56	55	50
Extension	40	23	23	20
Effacement	256	135	129	116
Eclairage public	947	631	618	571
total	1322	845	825	757
% d'avancement	-	64%	62%	57%

Monsieur le Président attire ensuite l'attention des représentants sur le fait que de nombreuses conventions ne reviennent pas signées de la part de l'adhérent, ne permettant pas à nos services techniques de commander les travaux. Il rappelle que la date limite de réception des conventions signées a été fixée au 15 novembre 2014 par la délibération n° 2014-62 du 4 juillet 2014, afin d'assurer une bonne marche de nos services.

Monsieur le Président rappelle que lors du DOB 2014 du 21 février 2014, seuls 60 % des 1376 nouveaux projets pouvaient être retenus et financés à l'aide des ressources 2014 du SDE (23,5 M€).

Le seuil de 60 % a été porté à 70 % lors du BP en y intégrant prévisionnellement 6 M€ de ressources supplémentaires attendus de la fusion des syndicats primaires.

Au vu des projets délibérés par les adhérents, les engagements financiers du SDE en octobre 2014 sont les suivants :

Type de travaux	Total de la ligne budgétaire, y compris télécom HTVA	Travaux engagés par arrêté de subvention HTVA	Dont travaux subventionnables HTVA	Subventions engagées par arrêté	Subventions votées au BP 2014
Renforcement	8	8	7,5	7,5	7,5
Extension	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3
Effacement	24	14	12	8,5	13,6
Eclairage Public	17	11	10	5,6	7,4
Total	50,1	34,3	30,8	22,9	29,8

Les demandes 2014 des adhérents permettent donc de consommer les ressources budgétaires 2014 du seul SDE76, les excédents provenant de la fusion restent disponibles.

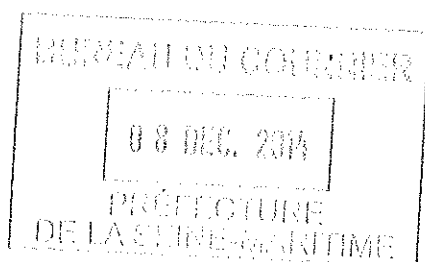
Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'ADOPTER la liste modifiée des travaux des programmes de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public [2014-2016] ci-annexée,
- de FIXER au 15 novembre 2014 la date limite de retour des conventions signées,
- de REPORTER les crédits non utilisés sur les programmes [2015-2017].

Les autres points de la délibération 2014-24 du 14 mars 2014 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 71  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS  
D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2015**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSANT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 71 :**

**Objet : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2015**

Monsieur le Président rappelle que le SDE76 ne reportera pas de crédit en restes à réaliser pour lesquels aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises).

Cependant, l'ensemble des comptes de tiers, 4581-Face, sera porté en restes à réaliser lorsque l'engagement est pluriannuel.

Considérant qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au BP 2015 pour assurer le paiement des commandes en cours.

Le Président propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2014, DM1, DM2 2014 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, DM1, DM2 2014 du SDE76, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité Syndical,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

vu le Budget Primitif 2014 adopté par délibération du 14 mars 2014,

vu la Décision Modificative n° 1 adoptée par délibération du 4 juillet 2014,

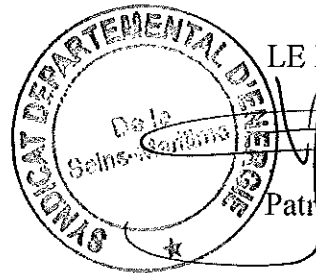
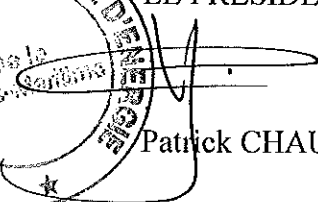
vu la Décision Modificative n° 2 adoptée par délibération du 7 novembre 2014,

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2015 suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- PRECISE que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2015 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER  
- 8 DEC. 2014  
PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME

compte	libellé	BP+DM1+DM2	quart
020	dépenses imprévues	5 814,73 €	1 453,68 €
275	dépôt et cautionnement	4 000,00 €	1 000,00 €
2762	remboursement trop perçu de TVA (réel)	10 000,00 €	2 500,00 €
13248	remboursement aux communes TP et participation	25 000,00 €	6 250,00 €
13258	remboursement aux EPCI trop perçu participation	130 000,00 €	32 500,00 €
238	avances forfaitaires (réel)	450 000,00 €	112 500,00 €
2188-11	autres immobilisations	1 200,00 €	300,00 €
2158-11	outillage	3 000,00 €	750,00 €
2182-11	acquisition véhicule	20 000,00 €	5 000,00 €
2183-11	acquisition matériel informatique	53 006,88 €	13 251,72 €
2184-11	acquisition de mobilier	18 000,00 €	4 500,00 €
2051-11	logiciel informatique	18 112,27 €	4 528,07 €
2033-11	frais d'insertion	5 200,00 €	1 300,00 €
2031-11	frais d'étude	0,00 €	0,00 €
204-15	dotation	17 345 148,77 €	4 336 287,19 €
2315	travaux programmés réseaux	45 360 883,46 €	11 340 220,87 €
4581	travaux programmés tiers	43 911 022,79 €	10 977 755,70 €
4581	travaux inopinés tiers	237 368,33 €	59 342,08 €
2315	travaux réseaux inopinés	5 290 000,00 €	1 322 500,00 €



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 69  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : MARCHÉ D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A LA MAILLE DU SDE76 : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 69 :**

**OBJET : MARCHE D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA MAILLE DU SDE76 : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE**

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour la bonne conduite de sa mission facultative sur l'entretien de l'éclairage public des communes adhérentes, le SDE76 aura besoin de lancer l'appel d'offres correspondant.

#### 1. Etat des lieux

11 anciens SIERG avaient mis en place un contrat d'entretien mutualisé, permettant l'entretien pour 113 de leurs communes d'environ 19 000 foyers, 1 027 armoires de commande, 420 mâts de stade, pour un chiffre d'affaires de 450 000 € HTVA / an environ.

Aujourd'hui, ces contrats arrivent à terme entre juin 2014 et décembre 2017 :

Date de fin	Territoire	Communes adhérentes	Patrimoine à entretenir		
			Foyers	Armoires	Projecteurs
30/06/14	Caudebec-en-Caux	13	1 582	118	68
31/12/14	Montivilliers	10	3 022	120	102
31/12/14	Saint Romain de Colbosc	20	3 750	202	40
31/12/15	Fontaine le Dun	15	1 180	84	46
31/12/15	Bellencombre Londinières Neufchâtel	16	1 430	120	40
30/09/17	Sahurs	3	1 050	50	5
30/09/17	Pavilly	10	1 420	50	44
31/12/17	Fontaine le Bourg	19	3 600	200	75
	Roumare et la Forêt Verte	7	1 960	83	0
	<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>18 994</b>	<b>1 027</b>	<b>420</b>

20 021

Chiffre d'affaires estimé : (20 000 x 20 €) + (420 x 50 €) = 420 000 €/an.

## 2. Questionnaire aux communes

Un questionnaire a été adressé aux communes en septembre 2014. 60 % des communes ayant répondu souhaitent adhérer aux contrats du SDE76 avec les réserves d'usage sur le rapport qualité/prix que proposera le SDE76 au travers du marché.

Près de 100 communes supplémentaires pourraient rejoindre ce marché.

## 3. Objet du contrat

- Le maintien préventif des installations par un contrôle systématique initial, un état des lieux de début et de fin de contrat, l'établissement et/ou la mise à jour des plans et fichiers patrimoniaux, un relamping préventif, une maintenance courante, des dépannages rapides sans facturation supplémentaire, le tout garanti par l'utilisation de moyens informatiques adaptés et dédiés,
- La garantie de panne minimum pour les foyers lumineux et les armoires de commandes,
- L'assurance de délais rapides d'intervention,
- La mise en sécurité électrique et mécanique en cas d'urgence et/ou de danger immédiat dans des délais appropriés,
- L'assurance d'une correction des incidents et des éléments défectueux par un entretien correctif sans facturation supplémentaire (sauf vandalisme, accidents de tiers, catastrophe naturelle,...),
- Une traçabilité permanente avec les services, mairies, SDE76,
- L'émission d'un rapport annuel de synthèse et de fin de contrat technique et financier permettant de mesurer l'économie du service public et de prendre des décisions de renouvellement en connaissance de cause,
- Des prix unitaires révisables mais garantis pendant quatre ans,
- Un bordereau de prix pour des prestations facultatives (nettoyage des mâts, consuel électrique, études économies d'énergie, mesure d'éclairement in situ, mesures de résistance et de vétusté des mâts, etc.).

## 4. Nature du marché

- Objet : service d'entretien préventif et curatif de l'éclairage public.
- Marché de prestation de service.
- Marché à bons de commande de 4 ans sans minimum ni maximum.
- Enveloppe du marché : 450 000 €/an à 1 800 000 €/an.
- Appel d'offres ouvert, seuil européen.
- Marché en lot géographique, à la maille des 16 CLE.
- Le SDE76 rémunère l'entreprise du coût réel de chaque prestation.
- Adhésion facultative de la commune même en cours de contrat.
- La commune adhère au contrat du SDE76 par délibération et signe une convention de 4 ans.
- Le prix réglé par la commune est le coût réel dépensé sur son seul patrimoine EP, éventuellement actualisé, moyenné, lissé sur 4 ans.
- Le délai d'exécution est fixé sur chaque bon de commande individualisé pour chaque commune au moment de son adhésion.
- Nomenclature : CPV 50 232 100.
- Critères de sélection des candidats :

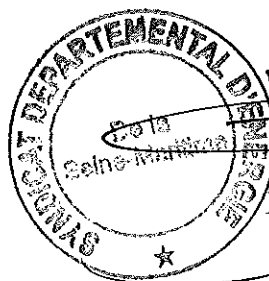
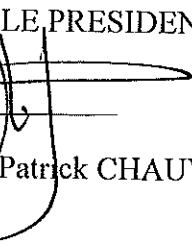
- présence effective des pièces exigées au stade de la candidature,
- garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché,
- effectifs, chiffre d'affaires et références.
- Critères de jugement des offres et coefficients :
  - mémoire justificatif : 14 %,
  - réponses aux questions techniques : 10 %,
  - délai d'entretien préventif : 10 %,
  - délai de dépannage ponctuel : 4 %,
  - délai de dépannage urgent : 4 %
  - délai de dépannage immédiat : 5 %,
  - délai de remise de devis curatif : 1 %,
  - délai de réalisation de travaux curatifs : 1 %,
  - coefficient d'uniformité : 1 %,
  - prix des prestations : 50 %.
- Un budget annexe sera mis en place au SDE76 en 2015 pour tracer l'équilibre des dépenses et des recettes.
- Le SDE76 ne subventionne pas l'entretien.
- Le SDE76 apportera son aide à 80 % sur les dépenses préliminaires nécessaires à la mise en place du service (constitution des plans, fichiers et rapports annuels).
- A titre indicatif, les prestations décrites au paragraphe 2 ci-avant ont aujourd'hui un coût  $\leq$  à 20 € par foyer lumineux à exploiter.

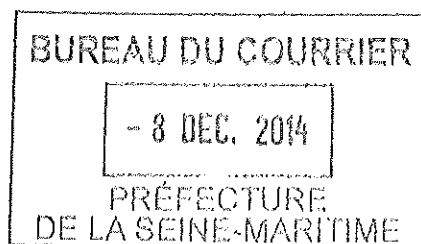
Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de LANCER la consultation dont les caractéristiques et procédures sont rappelées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,


 LE PRÉSIDENT,  
  
 Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 70  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : DETERMINATION DES TAUX DE SUBVENTION 2015 ET DES PARTICIPATIONS AUX RACCORDEMENTS**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 70 :**

**OBJET : DETERMINATION DES TAUX DE SUBVENTION 2015 ET DES PARTICIPATIONS AUX RACCORDEMENTS**

Monsieur le Président indique qu'il convient de préciser :

- les taux de subvention des travaux programmés pour l'année 2015, afin que nos services techniques puissent adresser les plans de financement des travaux 2015 dès l'automne 2014,
- le barème des raccordements pour 2015, afin que les services techniques puissent instruire les dossiers correspondants.

Le Président propose de ne pas changer ces taux et barèmes en 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- PRECISE que les taux de subvention du SDE76 en 2015 seront les suivants pour les travaux programmés :

	Réseaux électriques	Câbles E.P.	F.T.
Renforcement	100 %	100 %	0 %
Extension	95 %	95 %	0 %
Effacement réseaux	70 %	70 %	0 %

Eclairage public (matériel ou travaux indépendants), solaire	60 %
MDE	75 %
Travaux télécom	0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)	80 %

	Plafonds de dépenses subventionnables		Plafonds de dépenses subventionnables : - en site classé ou inscrit - à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000 €		6 000 €
Foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	720 €		1 050 €
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	8 mètres	1 630 €	2 400 €
	9 mètres	1 770 €	
	10 mètres	1 850 €	
	11 mètres	1 990 €	
	12 mètres	2 070 €	

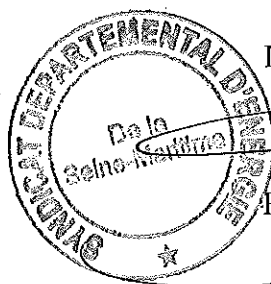
- PRECISE que les barèmes de raccordement du SDE76 pour l'année 2015 seront les suivants :

Type de raccordement	Facturation de la contribution à l'extension du réseau		Facturation à la contribution au branchement
Raccordement individuel	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme		Au demandeur Par ERDF
	Maîtrise d'Ouvrage ERDF Constructions et biens isolés autres qu'habitations principales : Facturation à la CCU de la contribution à l'extension du réseau selon barème ERDF	Maîtrise d'ouvrage SDE76 Voir tableau ci-dessous (1)	
	b) Au demandeur, sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU, dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme)		
	c) Au demandeur lorsque l'extension demandée n'est pas liée à un acte d'urbanisme : 60 % du montant HT de la facture		
Raccordement collectif en lotissement ou en immeuble	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme		Au promoteur ou au lotisseur ou au demandeur propriétaire d'une parcelle nue
	Maîtrise d'Ouvrage ERDF Lotissements privés et divisions parcellaires, zones d'activités privées : en dehors de l'assiette de l'opération, facturation à la CCU de la contribution à l'extension de réseau selon barème ERDF de la partie d'extension sur le domaine public	Maîtrise d'ouvrage SDE76  Lotissements communaux, HLM, zones d'activités communales, zones artisanales communales : 5 % du montant HTVA des travaux.	
	b) Au promoteur sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme) Sur l'assiette de l'opération		
Raccordement en zone d'aménagement concerté – ZAC	A l'aménageur, (public ou privé)		A l'aménageur ou au bénéficiaire occupant
Raccordement d'un producteur	Au producteur		Au producteur

(1) Extension pour puissance de 0 à 36 kVa	SOUTERRAIN	AERIEN	SOUS FOURREAU
Dépenses – Barèmes	110 € / ml	40 € / ml	60 € / ml
Contribution demandée à la charge de la commune sur l'assiette du domaine public.	44 € / ml (40 %)	20 € / ml (50 %)	30 € / ml (50 %)
Contribution demandée à la charge du pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé	66 € / ml (60 %)	24 € / ml (60 %)	36 € / ml (60 %)
Extension pour puissance > à 36 kVa et < 250 kVa	quelle que soit la technique		
Dépenses – Barèmes	4 558 € + 110 € / ml + 20 € / KVA		
Contribution demandée à la charge de la commune (dans le champ d'application du code de l'urbanisme) sur l'assiette du domaine public	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Partie privée au-delà du C400/P200	A la charge du pétitionnaire Maîtrise d'Ouvrage ERDF		

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRESIDENT,  
Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER  
- 8 DEC. 2014  
PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 78  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : MISE EN PLACE D'UN CHEQUE CADEAU POUR NOEL**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	52
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	1

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 78 :**  
**OBJET : MISE EN PLACE D'UN CHEQUE CADEAU POUR NOEL**

Vu l'article 88-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Président expose qu'il souhaite offrir uniformément à chaque salarié du Syndicat Départemental de l'Energie un chèque cadeau pour Noël.

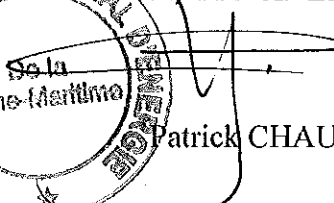
Le Président propose un chèque cadeau d'un montant de 150 € par agent pour l'année 2014.

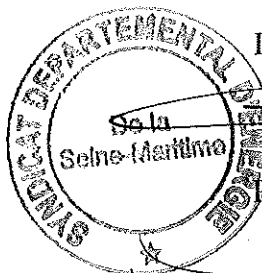
Après en avoir délibéré et à la majorité des Membres présents (1 abstention), le Comité Syndical :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Président concernant le versement exceptionnel au titre de l'année 2014 d'un chèque cadeau de 150 Euros pour chaque agent,
- INDIQUE que ce montant sera prélevé sur le compte "fête et cérémonie".

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.



BUREAU DU COURRIER  
- 8 DEC. 2014  
PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 81  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'AUGMENTER LA PARTICIPATION DU SDE76 POUR L'EXTENSION DU RESEAU GAZ A ANNEVILLE-SUR-SCIE**

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 81 :**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'AUGMENTER LA PARTICIPATION DU SDE76 POUR L'EXTENSION DU RESEAU GAZ A ANNEVILLE-SUR-SCIE**

En préalable, le Président expose ce qui suit :

ANTARGAZ est le concessionnaire pour la distribution de gaz naturel sur les communes de Manéhouville et Anneville-sur-Scie, conformément au contrat de concession signé le 8 octobre 2010.

ANTARGAZ a démarché les administrés des communes ci-avant indiquées et a enregistré 16 demandes de raccordement.

La desserte en gaz naturel de ces 16 demandeurs, dont la Cidrerie Anneville-sur-Scie, nécessite :

- sur le périmètre concédé à ANTARGAZ, la réalisation d'une extension de 2870m de réseau,
- sur l'emprise du périmètre concédé au GRD amont, la réalisation d'une extension de 3840m de réseau d'amenée (dont 3000m de renforcement).

L'investissement total nécessaire à cette opération est de 623 974 €, à la signature de la présente convention.

La mise en application des critères de rentabilité, exposés au cahier des charges de la concession, ne permet pas d'engager la réalisation de cette extension de réseau avec un investissement qui serait exclusivement supporté par le Concessionnaire.

Cependant et conformément aux dispositions du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, l'Autorité Concédante se propose de contribuer au financement de l'opération de desserte en gaz naturel.

**OBJET DE LA CONVENTION :**

Une convention doit être mise en place pour fixer les conditions de réalisation de l'extension de la desserte en gaz naturel, sur la Route de Dieppe à Manéhouville et Anneville-sur-Scie et ses modalités financières.

**CONDITIONS DE REALISATION :**

Préalablement à la réalisation des travaux d'extension de la desserte en gaz naturel, la Cidrerie d'Anneville-sur-Scie, qui représente le principal demandeur à cette extension, s'engage à :

- contractualiser sa demande de raccordement au réseau de gaz naturel,
- consommer au travers du réseau de distribution publique, en moyenne au moins 4 000 MWh par an de gaz naturel pour une durée conséquente,

- participer financièrement aux travaux d'extension de la desserte en gaz naturel à hauteur de 125 000 € HT. Cette participation sera exigible à la contractualisation de la demande de raccordement et sera versée au Concessionnaire par la Cidrerie d'Anneville-sur-Scie.

Ces obligations seront régularisées par la signature, d'une part, d'une convention entre la Cidrerie d'Anneville-sur-Scie et le SDE76, d'autre part, d'un contrat de raccordement entre la Cidrerie d'Anneville-sur-Scie et ANTARGAZ, enfin d'une convention financière entre Antargaz et le SDE76.

#### CONDITIONS FINANCIERES :

##### *Prise en charge des dépenses*

Après considération de l'ensemble des éléments technico-économiques, le Concessionnaire participera, sur la somme totale de 623 974 €, à hauteur de 254 000 € HT pour les travaux d'extension de la desserte en gaz naturel, objet de la présente convention.

Le solde du coût des travaux, à savoir 244 974 € HT, après déduction de la participation financière de la Cidrerie d'Anneville-sur-Scie, sera financé par l'Autorité Concédante.

##### *Conditions de remboursement de la contribution financière de l'autorité concédante*

Le concessionnaire pourra procéder au remboursement de tout ou partie du montant financé par l'autorité concédante, en une ou plusieurs fois, selon les conditions suivantes.

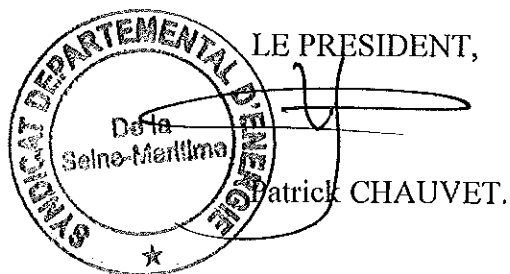
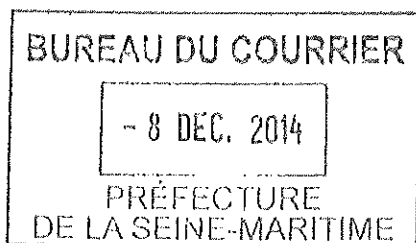
Un remboursement partiel interviendra dès lors qu'un nouveau point de consommation, dont la consommation annuelle de référence est supérieure à 6 000 kWh, viendra à être raccordé en densification sur l'extension, objet de la convention. Le montant ainsi remboursé à l'Autorité Concédante intervient en une seule fois. Il est déterminé en fonction de la durée restante du contrat de concession, tel qu'indiqué dans le tableau de remboursement figurant à l'annexe 3 de la convention. La somme des montants remboursés par le concessionnaire ne pourra pas dépasser le montant initial de la contribution financière versée par l'Autorité Concédante.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DONNE un avis favorable à la demande de la cidrerie d'Anneville-sur-Scie,
- AUTORISE le Président à signer les conventions,
- PORTE la participation du SDE76 de 125 à 245 000 €,
- DEMANDE l'inscription de cette augmentation de dépense au BP 2015, la somme de 125 000 € étant portée au BP 2014.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,





-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 79  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT THD AVEC  
LE SYNDICAT SEINE-MARITIME NUMERIQUE**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 79 :**

**OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT THD  
AVEC LE SYNDICAT SEINE-MARITIME NUMERIQUE**

Monsieur le Président expose l'accord de partenariat avec le SDE76 qui a pour objet de permettre à chaque Syndicat Mixte de réaliser sur le territoire, les travaux qui sont nécessaires à l'exercice de ses compétences et qui ont été demandés par leur Comité Syndical respectif, mais définit les modalités possibles de travail conjoint quand une coordination de travaux est possible sur une commune.

Ainsi, le SDE76 pourra mettre à disposition du SMN ses tranchées communes pour le déploiement de la fibre optique.

Puis, le Président donne lecture de la convention entre Seine-Maritime Numérique et le SDE76.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DONNE un avis favorable à ce partenariat,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



DE PRESIDENT,  
Do la  
Seine-Maritime  
Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 80  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DES RESEAUX ELECTRIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT AERIEN DU THD AU BENEFICE DE LA CREA – METROPOLE, DE LA CODAH, DE LA CARD ET DU SYNDICAT SEINE-MARITIME NUMERIQUE**

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSÉ, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 80 :**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DES RESEAUX ELECTRIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT AERIEN DU THD AU BENEFICE DE LA CREA – METROPOLE, DE LA CODAH, DE LA CARD ET DU SYNDICAT SEINE-MARITIME NUMERIQUE**

Monsieur le Président rappelle que le SDE76, autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 690 communes de Seine Maritime, est propriétaire d'ouvrages de distribution d'électricité mis en concession à ERDF, qui comprennent notamment des lignes électriques aériennes susceptibles de servir de support pour l'accrochage de fibre optique (fin 2013 : 4 516 km de réseaux moyenne tension aériens et 3 948 km de réseaux basse tension aériens).

A cet effet, Xavier Pintat, président de la FNCCR, à laquelle adhère le SDE76, et Philippe Monloubou, président du directoire d'ERDF, ont signé le 21 mai 2014 un accord de partenariat sur le très haut débit (THD) pour optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques afin de permettre un déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique.

Ainsi, le SDE76 souhaite proposer que ses lignes aériennes de fibre optique puissent être accrochées aux supports de nos lignes électriques aériennes dans les dispositions du modèle de convention de février 2013 « relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes »

Puis le Président donne lecture des conventions tripartites respectives entre d'une part : Seine-Maritime Numérique, la CODAH, la CARD, la METROPOLE de Rouen, d'autre part le SDE76 et le distributeur concessionnaire (ERDF), conformes aux dispositions du décret du 29 juillet 1927 modifié.

Une redevance d'occupation sera demandée dans les mêmes conditions que pour les autres partenaires et comme fixée dans la convention.


Cette convention permettrait d'optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques et de permettre un déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique.

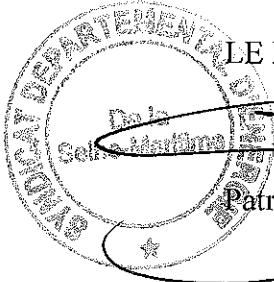
Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DONNE un avis favorable à la proposition faite,
- AUTORISE le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.



BUREAU DU COURRIER  
- 8 DEC. 2014  
PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice :	87		
Nombre de membres présents :	52		
Nombre de pouvoirs :	1		
Nombre de suffrages exprimés :	53		
VOTES : Contre :	0	Pour :	53
Date de convocation :	17/10/2014		

L'an deux mille quatorze, le sept novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL

formant la majorité des Membres en exercice.

OBJET : Vote de la décision modificative n° 2 - Année 2014



76540

Code INSEE

SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M  
BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE

DM n°2 2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

## DM 2 BUDGET PRINCIPAL SDE76

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60622 : Carburants	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6132 : Locations immobilières	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614 : Charges locatives et de copropriété	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61522 : Bâtiments	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-616 : Primes d'assurances	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617 : Etudes et recherches	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228 : Divers	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6284 : Redevances pour services rendus	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>12 600,00 €</b>	<b>51 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6331 : Versement de transport	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale (PT)	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Rémunération	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6474 : Versements aux autres oeuvres sociales	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6488 : Autres charges	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>53 000,00 €</b>	<b>96 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 467,57 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 467,57 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	524 506,88 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>524 506,88 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6531 : Indemnités	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6533 : Cotisations de retraite	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

<b>76540</b>	<b>SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M</b>	<b>DM n°2 2014</b>
Code INSEE	BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**  
DM 2 BUDGET PRINCIPAL SDE76

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73512 : Taxe Départementale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	488 333,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>488 333,00 €</b>
R-7571 : Redevance de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 122,07 €
R-7573 : Redevance Gaz	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 370,93 €
R-7574 : Part couverte par le tarif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 973,64 €
R-758 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 546,13 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 012,77 €</b>
R-778 : Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 993,54 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 993,54 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>110 600,00 €</b>	<b>672 406,88 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>561 806,88 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	524 506,88 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>524 506,88 €</b>
D-2041583 : Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
R-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>157 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>157 500,00 €</b>
D-13248 : Autres communes	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13258 : Autres groupements	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328 : Autres	0,00 €	143 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>273 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2033-11 : Opération propres au SDE	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2183-11 : Opération propres au SDE	0,00 €	31 006,88 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>31 006,88 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-4581 : Opérations sous mandat	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL 4581 : Opérations sous mandat</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
R-4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €
<b>TOTAL R 4582 : Opérations sous mandat</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>729 506,88 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>704 506,88 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

<b>76540</b> Code INSEE	<b>SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M</b> BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	<b>DM n°2 2014</b>
----------------------------	---	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

**DM 2 BUDGET PRINCIPAL SDE76**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Total Général</b>		<b>1 251 313,76 €</b>		<b>1 251 313,76 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président,  
A Rouen, le 07/11/2014  
Le Président,



Patrick CHAUVET.

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session le 07/11/2014

A Rouen, le 07/11/2014

Nombre de membres en exercice :  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
VOTES : Pour :  
          Contre :  
          Abstention :

Date de convocation : 17/10/2014

Les membres du Comité Syndical,



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Rouen, le 07/11/2014



Le Président,

Patrick CHAUVET.